



Demande de pension alimentaire, pas d'aide juridictionnel

Par **Sboubette**, le **09/03/2011** à **17:06**

Bonjour,

je fais appel à vous après m'être tourné auprès d'un avocat qui m'a refusé l'aide juridictionnel. Je vous expose donc ma situation.

J'ai 19 ans, mon père est décédé il y a trois ans (mes parents étaient séparés), je suis partie de chez ma mère il y a maintenant un an car elle était dépressive et je n'étais pas dans un environnement "sain". La femme avec laquelle mon père s'était marié avant sa mort à bien voulu m'héberger chez elle, je ne parle plus à ma mère depuis que j'ai quitté son domicile. Je voudrais alors faire appel à la loi pour demander une pension alimentaire à ma mère, n'ayant aucun revenu on me refuse l'aide juridictionnel car je vis chez ma belle-mère.

Comment faire ? J'espère sincèrement recevoir une réponse de votre part...

Merci d'avance.

Cordialement, Mary B.

Par **mimi493**, le **09/03/2011** à **17:16**

il n'y a pas besoin d'avocat pour demander une pension alimentaire

Par **Sboubette**, le **09/03/2011** à **17:38**

Ou dois-je m'adresser ?

Par **mimi493**, le **09/03/2011** à **17:49**

au greffe du TGI de votre domicile (soit ils ont un formulaire, soit vous envoyez une LRAR explicitant votre demande en donnant nom et adresse de votre mère, et la votre)

Par **coco974**, le **09/09/2011** à **17:18**

et si avant de la trainer en justice tu parlais avec ta mère.....Elle n'attend peut être que ça en fait.....